

COMMUNIQUE DE PRESSE

Fort-de-France, le 23 juin 2023

Recommandations sanitaires - Post Tempête tropicale BRET

Suite au passage de la tempête tropicale BRET, l'Agence Régionale de Santé de Martinique rappelle les différentes recommandations à suivre afin de préserver la santé de tous.

Baignade déconseillée

Les pluies importantes qui sont tombées sur la Martinique pendant la tempête tropicale ont occasionné des crues des cours d'eau. Ces crues ont entraîné d'importantes quantités de terre et de débris divers affectant la qualité et la transparence des eaux de baignade ainsi que la sécurité des baigneurs.

Recommandation 1 : Eviter la baignade en mer et dans les cours d'eau durant au moins les 72 prochaines heures, et jusqu'au retour à une situation normale :

- Transparence habituelle de l'eau
- Absence de débris flottants ainsi que de déchets
- Abords des lieux de baignades sans danger

Risques liés à l'usage des groupes électrogènes et réchauds

La tempête BRET a occasionné une dégradation d'une partie du réseau électrique sur le territoire. De ce fait, de nombreux foyers ont recours à des groupes électrogènes qui sont des appareils comportant un moteur à combustion interne. Il est donc nécessaire de rappeler les précautions à prendre pour éviter tout risque d'intoxications par le monoxyde de carbone. A noter que le monoxyde de carbone est un gaz toxique, incolore, inodore et donc indétectable.

Recommandation 2 : Eviter tout risque d'intoxications par le monoxyde de carbone :

- Les groupes électrogènes doivent impérativement fonctionner en extérieur
- En cas de mise sous abri, celui-ci doit être totalement ventilé et indépendant des lieux d'habitation.
- Le pot d'échappement doit être dirigé à l'opposé de tout lieu d'habitation.

Recommandation 3 : Lors d'utilisation d'ustensiles de type réchaud, soyez vigilants afin d'éviter toute brûlure et tenez les enfants éloignés.

En cas de brûlure significatives : contactez le 15.

Risques liés aux travaux de nettoyage

Le passage de la tempête tropicale a engendré des chutes d'arbres et des coulées de boues sur le territoire. De ce fait, le port d'équipements de protection individuelle est vivement conseillé.

Recommandation 4 : Respectez les précautions d'usage lors du nettoyage des habitations et des jardins. En toutes circonstances, et afin d'éviter toute blessure corporelle (pieds,):

- Portez des chaussures fermées; Portez des vêtements couvrant la peau et des gants, si vous devez nettoyer des zones envahies par l'eau ou la boue ;
- **En cas de plaie ou de simple égratignure :**
 - Lavez abondamment à l'eau potable et au savon, désinfectez avec une solution antiseptique et protégez par un pansement imperméable ;
 - S'assurer d'être à jour pour le vaccin contre le tétanos ou **consultez un médecin en cas de retard sur la vaccination antitétanique ou si la plaie est importante**
- **En cas d'apparition dans les 3 prochaines semaines de signes évocateurs de leptospirose :** fièvre accompagnée de frissons, maux de têtes, douleurs musculaires ou douleurs articulaires diffuses, n'hésitez pas à consulter immédiatement votre médecin traitant.

Risques liés à la prolifération des moustiques

Après les pluies abondantes, la remontée progressive des températures devrait favoriser l'apparition de moustiques. En conséquence, en cette période de recrudescence de la dengue, l'ARS de Martinique appelle à la vigilance individuelle et collective.

Recommandation 5 :

- Éliminez de manière systématique les gîtes potentiels de reproduction de moustiques autour des lieux de vie,
- Protégez-vous contre les piqûres de moustiques,
- En cas d'apparition de symptômes évocateurs de la maladie, consultez immédiatement votre médecin traitant ou appelez le 15.